

# Avis aux personnes entrant au Japon

Pour utiliser des appareils **Wi-Fi, Bluetooth, etc.**, au Japon, il est nécessaire qu'ils soient conformes aux normes techniques japonaises et qu'ils portent un symbole attestant cette conformité (voir Fig. 1).

Fig. 1 : Symbole de conformité aux normes techniques



Cependant, dans les cas suivants, des dispositions spéciales vous permettent d'utiliser ces appareils au Japon pendant une période maximale de **90 jours** à compter de la date d'entrée sur le territoire.



## Dispositions spéciales concernant les appareils Wi-Fi

Les appareils dont la conformité aux normes techniques internationales est attestée par l'apposition du logo Wi-Fi (voir Fig. 2) peuvent être utilisés dans les cas suivants :

- ◆ Pour accéder aux points d'accès Wi-Fi publics (hotspots).
- ◆ Pour communiquer via la fonction de partage de connexion (tethering) d'un smartphone, etc. (\*)
- ◆ Pour communiquer directement entre appareils. (\*)

(\*) : Ces dispositions s'appliquent uniquement aux appareils utilisant la bande 2,4 GHz ou le mode VLP de la bande 6 GHz.

Fig. 2 : Logo Wi-Fi



### ○ Exemples d'appareils pouvant être utilisés



### ✗ Exemples d'appareils ne pouvant pas être utilisés



## Dispositions spéciales concernant les appareils Bluetooth

Lorsque vous utilisez des appareils dont la conformité aux normes techniques internationales est attestée par l'apposition du logo Bluetooth (voir Fig. 3).

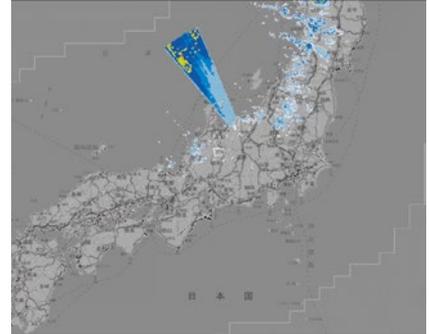
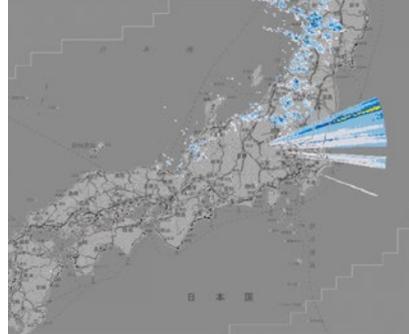
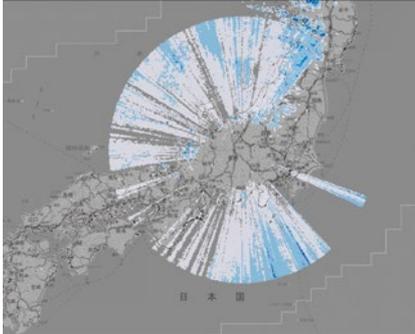
### ○ Exemples d'appareils pouvant être utilisés



Fig. 3 : Logo Bluetooth



⚠ L'utilisation d'appareils non conformes aux normes techniques japonaises ou qui ne sont pas couverts par les dispositions spéciales (pour plus d'informations, veuillez consulter le recto) peut causer des brouillages avec les stations de radio importantes au Japon et perturber leur opération.



Exemples d'interférences causées par des brouillages (radar météorologique)

## Avis

Depuis décembre 2023, **certains appareils Wi-Fi avec une bande de 6 GHz sont couverts par les dispositions spéciales leur permettant d'être utilisés au Japon pendant une période maximale de 90 jours.**

Exemple d'appareils apportés de l'étranger pouvant être utilisés (après la révision de décembre 2023)	Bandes de fréquences <sup>*1</sup>					
	Bande de 2,4 GHz	Bande de 5,2 GHz	Bande de 5,3 GHz	Bande de 5,6 GHz	6 GHz	
					VLP	LPI
<p>○ Connexion aux points d'accès Wi-Fi au Japon</p> <p>Appareils apportés de l'étranger (station esclave)</p> <p>Points d'accès Wi-Fi au Japon</p> <p>WiFi CERTIFIED ou Bluetooth</p>	○	○	○	○	○	○
<p>○ Partage de connexion (tethering) via un smartphone ou un appareil de connexion Wi-Fi mobile</p> <p>Appareils apportés de l'étranger (point d'accès)</p> <p>Appareils apportés de l'étranger (station esclave)</p> <p>Partage de connexion (tethering)</p> <p>Station de base de téléphonie mobile</p> <p>WiFi CERTIFIED ou Bluetooth</p>	○	×	×	×	○	×
<p>○ Communication directe avec un smartphone</p> <p>Appareils apportés de l'étranger (smartphone)</p> <p>Appareils apportés de l'étranger (station sans fil)</p> <p>WiFi CERTIFIED ou Bluetooth</p>	○	×	×	×	○ <sup>*2</sup>	×

**Bandes de fréquences ajoutées**

\*1 Chaque bande de fréquence indiquée désigne les fréquences suivantes: 2,4 GHz (2 400 MHz à 2 483,5 MHz), 5,2 GHz (5 150 MHz à 5 250 MHz), 5,3 GHz (5 250 MHz à 5 350 MHz), 5,6 GHz (5 470 MHz à 5 730 MHz) et 6 GHz (5 925 MHz à 6 425 MHz).

\*2 Pour effectuer une communication directe entre appareils en utilisant la bande 6 GHz VLP, l'un des appareils connectés doit être un smartphone.

► Pour plus d'informations, veuillez consulter le site « The Radio Use Web Site » du ministère des Affaires intérieures et des Communications.

